

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-2024**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-2024 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 861-1-2009 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

AVIS est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 décembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de contrecœur a adopté le projet de règlement numéro 1330-2024 modifiant diverses dispositions du règlement 861-1-2009 sur les permis et certificats.

Ce projet de règlement a pour objet de :

- Apporter des précisions et des clarifications pour améliorer la compréhension, l'application et la conformité aux exigences réglementaires ;
- Définir plus clairement les responsabilités des propriétaires et les pouvoirs des inspecteurs municipaux en matière de délivrance et de contrôle des permis et certificats ;
- Simplifier les démarches administratives pour les citoyens tout en assurant un meilleur respect des règlements d'urbanisme.

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi 21 janvier 2025 à 18 h, dans la salle du conseil située au 5000, route Marie-Victorin, Contrecœur, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, à la mairie de la Ville de Contrecœur située au 5000, route Marie-Victorin, aux heures normales de bureau.

Ce projet de règlement est également disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Contrecœur au <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/> et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Contrecœur servira le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Attesté à Contrecœur, ce 19 décembre 2024.



Thierry Larrivé,
Directeur général et greffier



Contrecœur
sur le fleuve

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Thierry Larrivée, agissant en ma qualité de directeur général et greffier pour la Ville de Contrecœur, ayant mon domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis d'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement 1330-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats 861-1-2009.

En affichant ledit avis sur le panneau
d'affichage intérieur à la mairie
le 19 décembre 2024;

En le publiant sur le site internet de la Ville de Contrecœur
le 19 décembre 2024.

Attesté à Contrecœur, ce 19 décembre 2024.

Thierry Larrivée,
Directeur général et greffier